



SÉMINAIRE DE L'UNAPEI

# Les chantiers de la transition inclusive

L'enjeu est de taille mais les freins subsistent. L'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) a consacré son séminaire du 16 octobre, à Paris, au thème de la transition inclusive et de la transformation de l'offre. Retour sur une rencontre qui dessine le devenir du secteur du handicap.





ADOBESTOCK

rons voir cette réclamation aboutir en 2020, a précisé Luc Gateau. Notre mouvement sera intransigeant sur les conditions de réussite de cette transition inclusive. » Et d'expliquer que l'Unapei attend « un rattrapage en urgence des manquements de l'État en matière d'accès aux droits et de financement des accompagnements. C'est l'un des grands points de la réclamation collective ».

### UNE COCONSTRUCTION

Trois autres axes sont au rang des priorités pour le mouvement qui compte 550 associations et plus de 3000 établissements et services médico-sociaux. « Une coconstruction avec tous les acteurs concernés : les étapes, les moyens, le lexique, la structuration de cette transition inclusive sur la base d'une réelle évaluation des besoins et des attentes des personnes et de leurs familles; un bouleversement des codes de la société, des représentations relatives aux personnes handicapées; et enfin, la garantie d'un accompagnement adapté des personnes, quel que soit leur handicap », égrène Luc Gateau.

Volet principal de la réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes en situation de handicap, la réforme Serafin-PH (services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées) a été lancée en novembre 2014. Sa principale ambition est de « fonder le financement des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) sur l'objectivation et la liaison entre les besoins des personnes accompagnées et les réponses qui leur sont apportées ».

Du nouveau dans ce chantier : le comité stratégique Seraphin-PH se tiendra le 14 novembre. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) présenteront à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, les premières hypothèses relatives au modèle de financement possible. Les trois scénarios qui ont fait l'objet de travaux d'approfondissement reposent sur deux questions fondamentales. Tout d'abord, qui est destinataire du financement ? La personne physique ou la personne morale ? Ensuite, quelle est la base de financement ? Le premier scénario consiste en un financement à la personne physique à partir de ses caractéristiques. Le deuxième, un financement à l'ESMS à partir des caractéristiques de la personne et de l'ESMS. Enfin, le troisième repose sur un financement à la personne et à l'ESMS, à partir des caractéristiques de la personne et de l'ESMS.

« L'Unapei privilégie l'approche mixte qui propose un financement via un droit de tirage individuel sur le périmètre restreint, couplé à un financement »

« **P**our 90 % d'entre vous, la feuille de route gouvernementale dite "Ambition transformation 2019-2022" ne prend pas en compte les changements à opérer au sein de cette société civile, a déclaré Luc Gateau, président du mouvement associatif. Nous sommes très clairement à un tournant, la question historique qui se pose à nous est celle de la place que nous voulons pour les personnes avec un handicap au sein de la société. » L'État consacre-t-il les moyens suffisants pour cette transition inclusive ? Pour certains acteurs, au rang desquels l'Unapei, de gros efforts restent à faire. En mai 2018, le Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe avaient déposé une procédure de réclamation collective devant le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour faire condamner l'État français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées. Cette démarche avait été déclarée recevable le 16 octobre. « Nous espé-

➔ L'Unapei attend « un rattrapage en urgence des manquements de l'État ».



→ *des établissements médico-sociaux sur l'ensemble du périmètre restant. C'est dans la complémentarité des deux logiques, plutôt que dans leur opposition, que se construira l'avenir* », a indiqué le président de l'Unapei. Il a insisté sur la nécessité de rester vigilant sur les prestations solvabilisées, sur la délimitation du périmètre des prestations directes qui rentreront dans ce droit de tirage individuel, et enfin sur le besoin de « *savoir où mettre le curseur* ».

Luc Gateau a souligné également sur l'importance d'« *une parfaite connexion entre les besoins et les financements des prestations, des évaluations précises, qualitatives, objectives des besoins et des accompagnements à mettre en face* ». Il a salué le fait que pour les associations, ce grand chantier soit « *l'occasion de favoriser l'émergence de nouvelles prestations* » ; tout cela nécessitera un encadrement, un contrôle de la qualité de l'accompagnement et ceci, sur un principe d'égalité des territoires. Enfin, ce modèle ne doit « *en aucun cas aboutir à une augmentation du reste à charge pour les personnes ou à un désengagement de la solidarité nationale* », a mis en garde le président de l'Unapei. Une enquête au sein de son réseau a été lancée « *pour consolider et affiner* » la position du mouvement associatif lors du comité stratégique, le 14 novembre.

### TRANSITION SOCIÉTALE

« *Il n'y aura pas de transformation de l'offre médico-sociale si on ne travaille pas avec les autres acteurs de la société : l'école, l'emploi, le logement, les transports, l'offre culturelle, l'offre sportive. La responsabilité collective sur cet enjeu est d'avoir des lieux partagés* », a appuyé Cécile Poulet, secrétaire générale du comité interministériel du handicap (CIH). Un point de vue partagé par Luc Gateau. Cécile Poulet a également incité les adhérents de l'Unapei à valoriser le rôle social de la personne en situation de handicap. Selon elle, il faut que le médico-social investisse la pair-émulation, l'accompagnement par les pairs, l'expertise des personnes qui fait pour l'heure l'objet de peu d'expériences sur le champ médico-social.

### DROITS FONDAMENTAUX

En octobre 2017, Catalina Devandas-Aguilar, rapporteuse spéciale de l'ONU sur le handicap, déclarait, lors d'une visite en France, « *qu'il n'y a pas de bons établissements* » et demandait au gouvernement « *un plan d'action pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements* » au nom de la « *désinstitutionnalisation* ». Une déclaration qui avait secoué le secteur. « *Oui, l'établissement est dans le collimateur de l'Europe et des Nations unies, mais la rapporteuse spéciale de l'ONU parle au nom de l'accès aux droits fondamentaux des*

→ « **On ne voit pas les efforts nécessaires pour (...) être à la hauteur des ambitions que se donne le gouvernement.** »

*personnes en situation de handicap. La transformation des établissements est dans la mixité avec la population, mais c'est également davantage d'accès aux droits fondamentaux* », souligne la secrétaire générale du CIH.

### 180 MILLIONS D'EUROS

Difficile de parler de transition inclusive sans aborder la question des financements attribués au secteur du handicap. « *Face à une ambition de société inclusive, on ne voit pas les efforts nécessaires pour permettre cette montée en puissance et être à la hauteur des ambitions que le gouvernement se donne* », a regretté Luc Gateau. De son côté, Cécile Tagliana, adjointe à la directrice générale de la cohésion sociale, et Virginie Magnant, directrice générale de la CNSA, ont rappelé que les 180 millions d'euros dédiés à la transformation de l'offre médico-sociale n'ont pas été fléchés sur un nombre de places en établissement ou en services. « *La DGCS a laissé le soin aux acteurs territoriaux de faire le diagnostic et de dire là où ils voulaient mettre les crédits, de définir les priorités* », a-t-elle rappelé.

La représentante de la DGCS a égrené ensuite les différents chantiers en cours qui vont contribuer à inscrire le secteur dans cette logique inclusive : les nouveaux modes d'action pour reconnaître la fonction ressources des ESMS vers d'autres ESMS ou vers le milieu ordinaire, les équipes mobiles, comme c'est le cas avec les équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, la dérogation aux appels à projets... « *Au fur et à mesure des différents projets de loi, on a assoupli le recours aux appels à projets. L'agence régionale de santé d'Île-de-France passe même par des appels à manifestation d'intérêt pour aller chercher encore plus d'innovations de la part des offreurs médico-sociaux que sont les associations* », explique Cécile Tagliana. Et de poursuivre : « *L'élargissement de la nomenclature des autorisations est assez compliqué à mettre en œuvre. Mais elle doit permettre aussi d'accueillir des publics différents, sous des modalités différentes, sans avoir à refaire une autorisation. La mesure de la satisfaction dans les ESMS peut mieux jauger la manière dont les personnes vivent leur accompagnement.* » Sans oublier, plus récemment, la réforme de l'évaluation interne et externe. ●

NADIA GRARADJI

# Les Esat en voie de mutation

Confrontés à la nécessité de faire évoluer leur modèle économique, les établissements et services d'aide par le travail (Esat) demeurent toutefois, de l'avis de l'Unapei, des acteurs incontournables pour l'accès à l'emploi des travailleurs en situation de handicap.



**« 120 000 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS VIVENT LEUR VIE PROFESSIONNELLE EN ESAT, LA MOITIÉ LE SONT DANS UNE ASSOCIATION MEMBRE DE L'UNAPEI. Le nombre des places en Esat représente la majorité des accompagnements de notre réseau. »**

Lors du séminaire du mouvement associatif, le 16 octobre à Paris, Patrick Maincent, vice-président de l'Unapei, a rappelé les enjeux de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et les inquiétudes qui pèsent sur le devenir des établissements et services d'aide par le travail (Esat). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), initiée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, entrera en vigueur. Comme d'autres acteurs du secteur, l'Unapei attend également la remise des conclusions du rapport IGAS-IGF sur les Esat, initialement prévue en juillet dernier.

« L'Esat est une réponse inclusive parmi d'autres. Depuis leur origine, les Esat se sont installés dans une logique économique de sous-traitance industrielle (marché de positionnement, réalisation de petites ou grandes séries, réponses à des besoins ponctuels ou pérennes dans leur périmètre géographique). Ce modèle subit des variations brutales de marchés au rythme des crises économiques qui entraînent soit la réinternalisation du marché par le donneur d'ordre, soit la délocalisation dans des pays à main-d'œuvre low cost », a expliqué Patrick Maincent.

## NOUVEAU MODÈLE

Pour le vice-président de l'Unapei, une autre menace se profile à l'horizon. « La réforme de l'OETH remet en cause le modèle économique des Esat, malgré l'affirmation sans aucune analyse préalable de la neutralité du nouveau système. En

réalité, en sortant les marchés du secteur protégé du calcul de l'OETH, la loi supprime la première motivation des entreprises à confier du travail aux Esat et elle remet en cause un partenariat développé depuis 1987. » Se transformer ou périr, les Esat ne semblent pas avoir d'autre choix... « Les Esat doivent donc construire un nouveau modèle pour assurer leur équilibre économique tout en accompagnant les travailleurs qui le peuvent, et surtout qui le veulent, vers l'emploi dans le monde dit "ordinaire" du travail, dans l'entreprise mais également dans la fonction publique. Tout en étant en capacité d'accueillir et d'accompagner des travailleurs handicapés indépendamment de leur potentiel de travail », analyse Patrick Maincent. La sous-traitance industrielle ne disparaîtra pas des Esat. Néanmoins, inéluctablement, la part de ces marchés décroît et peut être amenée à devenir minoritaire dans leur activité économique. C'est sur des activités de services et sur leurs productions propres que reposera, demain, en grande majorité, le modèle économique des Esat. « Certaines activités de services, comme l'entretien des espaces verts ou la blanchisserie, sont déjà assez fréquentes. D'autres sont en développement : c'est le cas des prestations de nettoyage en entreprise ou de fins de chantier (productions alimentaires, artisanales). » Et Patrick Maincent d'ajouter : « Au-delà de l'idée et des investissements nécessaires, la nouvelle difficulté est de mettre en œuvre ses propres circuits de distribution. Tout un écosystème est à revoir dans une démarche entrepreneuriale pour permettre à l'Esat de conquérir son autonomie économique. Une autonomie économique au service d'une grande cause : l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés, quel que soit leur niveau, afin de leur permettre de développer leurs talents et de ➔

→ *trouver leur place dans leur vie professionnelle, sociale, et personnelle.* »

L'accès au travail et à l'évolution professionnelle est un enjeu central pour les adultes avec un handicap intellectuel. C'est ce qui ressort de l'enquête que l'Unapei a menée en Franche-Comté, auprès de 1 150 répondants. Sur la question des envies de projets, plus d'un adulte sur cinq n'ayant pas l'âge de la retraite cite en premier lieu un projet professionnel. « 21 % des travailleurs d'Esat et d'EA forment un projet d'évolution professionnelle; un tiers expérimenter une autre activité, en milieu protégé; un quart travailler en milieu ordinaire; un sixième se former/monter en compétences sur son poste actuel », détaille l'étude. Par ailleurs, les personnes qui travaillent en Esat ou en EA (entreprise adaptée) aujourd'hui répondent à 96 % qu'elles se sentent utiles grâce à leur activité professionnelle. Elles sont 77 % à considérer qu'on les accompagne pour évoluer dans leur travail et 72 % à considérer qu'elles accèdent à des formations pour développer leurs compétences.

#### PLATEFORME POUR L'INCLUSION

Les organismes gestionnaires d'Esat ne manquent pas de créativité pour permettre l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés, voire pour les accompagner sur la voie de la transition inclusive. C'est le cas de l'Adapei-Aria de Vendée qui lors du séminaire a présenté Handi-Pépité, une plateforme d'évaluation professionnelle et d'inclusion vers le travail et l'entreprise. Le principe? « Des chargés d'insertion accompagnent les travailleurs d'Esat qui ont exprimé le souhait ou l'envie de travailler en milieu ordinaire. La première étape est une évaluation des potentialités et des freins du travailleur pour aller vers une entreprise ou vers la collectivité locale. L'Esat, qui connaît bien la personne, va pouvoir étayer cette évaluation et passer à une phase d'immersion en milieu ordinaire de travail. Le principe est l'autodétermination du travailleur d'Esat, le travailleur est acteur de son projet professionnel, le chargé d'insertion adapte son accompagnement en fonction des capacités de la personne », a exposé Florence Le Pollozec, directrice Handi-pépité/Cap'Emploi-Adapei-Aria Vendée.

La sortie peut être envisagée par un stage très court, suivi d'une mise à disposition qui va permettre au travailleur de monter en compétences. Une embauche pérenne peut ensuite être envisagée. Pour ce faire, la plateforme travaille avec l'entreprise et avec le tuteur du travailleur handicapé désigné en son sein pour permettre au travailleur de changer de statut, de passer de travailleur en milieu protégé à celui de salarié en milieu ordi-

naire de travail. Cap'Emploi se charge de l'aspect administratif. La plateforme Handi-pépité a déjà accompagné treize travailleurs d'Esat, six d'entre eux sont sortis du dispositif et trois d'entre eux sont aujourd'hui salariés dans des entreprises.

« La richesse du dispositif est l'accompagnement médico-social au service de l'emploi en milieu ordinaire. Le référent de la personne handicapée n'est pas celui de son quotidien en Esat. Il va pouvoir recevoir le souhait ou l'envie de la personne de travailler en milieu ordinaire et mener une exploration de ce souhait de manière décalée, neutre. Le chargé d'insertion a une double culture car l'approche de l'entreprise en matière d'insertion et d'inclusion ne s'improvise pas. C'est un vrai métier, il y a des compétences à avoir », explique Florence Le Pollozec. Interrogée sur les freins rencontrés dans le projet, la directrice d'Handi-pépité cite les couacs liés à la rencontre entre le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code du travail. « Le fait de percevoir l'allocation aux adultes handicapés permet de bénéficier d'un certain nombre d'aides et de droits périphériques qui ne sont pas neutres dans un budget. Aujourd'hui, on est incapable de dire à un travailleur d'Esat qui va entrer en entreprise combien il va percevoir, et ce que cela représente par rapport à ces anciens droits. Il faut faire bouger cela, car certains des projets n'ont pas abouti à cause de situations de ce type. Les personnes ne sachant pas combien elles allaient toucher ont décidé de ne pas y aller. Par ailleurs, il y a des outils tels que le stage, la mise à disposition pour les travailleurs d'Esat, mais le cadre juridique n'est pas clair, ni souple », déplore la directrice.

#### EN RÉSEAU

Autre témoignage du dynamisme des Esat avec Jean-Marc Phomavong, directeur général adjoint, secteur travail, d'Handy'Up. Il est venu exposer les avantages du réseau Adaptéa. L'ensemble des Esat et des EA de Franche-Comté adhèrent à cette association. Au total, les établissements du réseau font vivre quelque 3 200 travailleurs handicapés. « L'association est un lieu d'expertise, d'interconnaissances, de réflexions. Dans les orientations stratégiques 2018, on a travaillé sur notre vision de l'Esat et de l'entreprise adaptée de demain. La réflexion a aussi porté sur l'inclusion. L'atout est l'implication des dix organismes gestionnaires, des administrateurs au côté des professionnels du terrain », reconnaît le directeur. Une expertise reconnue par l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche Comté qui a consulté le réseau Adaptéa afin de lui soumettre ses propositions pour l'avenir des Esat et des EA de la région. ● N. G.

TRANSFORMATION DE L'OFFRE

# Habitat inclusif : libérer l'imagination

Garantir un chez-soi pour chacun. Pour faire de l'habitat inclusif, « la clé de voûte de la société inclusive de demain », l'Unapei est revenue sur les carcans à faire sauter et a donné la parole à des adhérents qui ont osé l'innovation dans leurs projets.



**« AU-DELÀ DE LA QUESTION DU HANDICAP, NOUS DÉFENDONS UNE CONCEPTION DE L'HABITAT POUR TOUTES LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ. Habiter, c'est**

**se sentir chez soi, choisir sa vie dans un environnement accueillant, être sécurisé par un accompagnement à l'autonomie qui permet aux personnes de voir leurs libertés fondamentales respectées le plus complètement possible »,** a insisté Coryne Husse, vice-présidente de l'Unapei, en ouverture d'une table ronde sur l'habitat inclusif, lors du séminaire du mouvement associatif. En juillet dernier, avec huit autres associations, l'Unapei a proposé « une vision globale » à travers le manifeste *Habiter ensemble, chez soi et dans la cité*, qui défend « une conception de l'habitat par et pour les citoyens en situation de handicap ». « La loi Elan, si elle permet le développement de certaines formes d'habitat à destination des personnes en situation de handicap, enferme la notion d'habitat inclusif dans un périmètre restreint, laissant notamment le secteur médico-social, particulièrement innovant en la matière et pionnier dans les solutions inclusives, en marge des nouveaux dispositifs reconnus par la loi », souligne le manifeste interassociatif.

Au-delà du cadre de la loi Elan, les associations à l'origine du manifeste considèrent que la concrétisation de la transition inclusive peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, la transformation d'un établissement qui conserve son statut médico-social (gestion par un foyer de vie de plusieurs appartements dans le voisinage, foyer d'accueil médicalisé [FAM] structuré en résidences autonomes, ou encore un établissement qui, tout en conservant son bâtiment unique, met en place une organisation interne prévoyant des espaces privés, de l'autonomie de vie et de l'ouverture sur la cité). Mais aussi l'ouverture ex nihilo de dispositifs d'habi-

tat (appartements « tremplin », résidences sociales, lieux de vie et d'accueil, appartements dédiés avec une mise en commun d'un service, etc.). Autre option possible : des solutions mixtes. « Plusieurs dispositifs proposés par un même gestionnaire, pour faciliter les transitions vers plus d'autonomie », a précisé Coryne Husse.

## PLUS DE SOUPLESSE

« L'habitat inclusif réinterroge l'organisation des professionnels, des structures, qui permettent à chaque résident d'être un habitant en l'accompagnant dans ses choix. Il est nécessaire d'adapter le cadre législatif et réglementaire pour permettre d'ouvrir la possibilité d'expérimenter des formes d'habitat, tout en sécurisant les personnes dans un droit au retour. Il faut également revoir en profondeur le système de financement en instaurant de la souplesse, plus de décloisonnement pour répondre à une exigence de la qualité, de la bien-être », a ajouté la vice-présidente de l'Unapei. En matière d'habitat inclusif, l'Apei Centre Alsace fait office de précurseur : l'association a développé des habitats inclusifs dès 1984. « À cette époque, il y avait un besoin d'hébergement pour des travailleurs handicapés d'un Esat qui avait ouvert deux ans auparavant. En attendant que sorte de terre un foyer de 47 places, l'association a ouvert douze places dans quatre appartements, répartis dans deux immeubles HLM voisins », a expliqué Marie-Odile Kammerer, directrice adjointe du pôle autonomie-habitat. Le dispositif est alors baptisé « foyer intégré ». Dans chaque appartement, chaque personne avait sa chambre et disposait d'espaces mutualisés.

Au début des années 1990, l'association a fait une extension de huit places du foyer intégré, appartements satellites en ville. En 1998, ce foyer intégré ➔

➔ a totalisé 35 places. L'Apei Centre Alsace poursuit dans cette voie en développant des modes d'habitat diversifiés pour les travailleurs. Objectif : « Réorienter les places actuelles en appartements en colocation et satellites existants, vers un mode d'habitat conciliant logement autonome individuel et proximité éducative valorisant l'autonomie des personnes. »

#### « DROIT À L'ESSAI-DROIT AU RETOUR »

Lors du séminaire, les membres de l'Unapei ont réaffirmé l'importance du « droit à l'essai-droit au retour ». La « place » en établissement médico-social est encore trop perçue – et donc trop souvent choisie – en considération de la sécurité qu'elle inspire. Lorsqu'une personne hébergée en établissement fait le choix d'opter pour une formule de type habitat inclusif, il doit pouvoir être possible de réserver une « période d'essai », assortie d'un droit prioritaire au retour, pendant une durée à définir (par exemple un an) : « Il s'agit d'un levier essentiel pour prévenir le risque de renoncement face à des propositions de mode de vie qui sont pourtant souhaitées », peut-on lire dans le manifeste *Habiter ensemble, chez soi et dans la cité*.

« Les personnes expérimentent une vie plus autonome, plus à distance du regard éducatif, mais elles peuvent toujours bénéficier du service logistique du foyer en fonction de leur demande. Un accompagnement à la carte est défini dans le cadre du projet de vie de la personne. Le retour en arrière est toujours possible si la personne se trouve en difficulté à un moment donné. Le foyer peut venir en appui et renforcer un accompagnement le temps d'une orientation vers un lieu de vie plus adapté », a expliqué Marie-Odile Kammerer. Pour Coryne Husse, le développement de l'habitat inclusif nécessitera également un environnement social accueillant, qui « s'acculture à recevoir des différences ».

#### CHANGEMENT DE PRATIQUES

Pour lancer son projet d'habitat inclusif, Catherine Mas, directrice des établissements et services Unapei 30, reconnaît s'être inspirée de l'expérimentation du foyer de projets de vie Bel'Attitude, lancé par les Papillons blancs d'Hazebrouk, dans la ville de Bailleul. Le principe ? « La création d'un quartier de 90 logements dont 42 seront dédiés à des personnes en situation de handicap, en partie celles qui sont aujourd'hui dans un foyer d'hébergement, un foyer de vie ou un foyer d'accueil médicalisé », explique la directrice. Un changement radical pour l'association qui a fait le choix de l'habitat inclusif au lieu de relocaliser des établissements qui n'étaient plus aux normes architecturales. « Nous dispo-

sons de trois à quatre ans pour préparer le projet. Ce temps est nécessaire pour accompagner les personnes accueillies dans les établissements, les familles, les professionnels. On commence à changer le mode d'accompagnement des personnes. Plus qu'un changement de pratiques, c'est une révolution pour les équipes », a précisé la directrice.

#### « TERRITOIRE 100 % INCLUSIF »

Fin décembre 2017, le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté et le président du conseil départemental du Territoire de Belfort ont décidé du lancement du dispositif Territoire 100 % Inclusif. Jean-Baptiste de Vaucresson, directeur général Adapei 90, raconte avoir été à la fois surpris et enthousiasmé par ce projet. « L'idée est de reprendre les cinq axes du comité interministériel du handicap : accéder à ses droits plus facilement; être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université; accéder à un emploi et travailler comme les autres; vivre chez soi et se maintenir en bonne santé; être acteur dans la cité. » Il regrette toutefois que l'opération se termine pour le moment « en queue de poisson ». En effet, le comité de pilotage final de juillet 2019, qui avait validé le plan d'action, a été annulé et aucune date nouvelle n'est en vue. Et Jean-Paul Granger, président de l'Adapei 90, de souligner : « Le conseil d'administration a décidé de s'engager dans ce projet mais il n'est pas question que le 100 % inclusif se fasse au détriment des personnes en situation de handicap. Elles ont droit à une juste compensation en fonction de leur handicap. » « Il y a peu de doctrines sur l'inclusion. Tout le monde en parle, tout le monde a des idées, des représentations, mais tout le monde ne met pas la même chose derrière », a ajouté Jean-Baptiste de Vaucresson. En cours de négociation de son CPOM, l'Adapei 90 s'est fortement impliquée dans le projet 100 % inclusif en faisant une proposition notamment d'une « micro-Mas » pour quatre à six adultes polyhandicapés, en ville, avec un espace privatif pour chacun et des services de proximité médico-sociaux. « Nous étions prêts à le faire mais l'ARS nous a répondu ne pas croire en ce modèle. On a été très offensif dans nos propositions mais, aujourd'hui, on a en face de nous des interlocuteurs qui ont les deux pieds sur le frein », déplore le directeur général de l'Adapei 90. ● N. G.

(1) Le collectif réunit l'APAJH, APF France Handicap, l'Arche en France, la Fabrik Autonomie et Habitat, le GIHP, Simon de Cyrène, l'Unafam, l'Unapei et l'Uniojss.

LUC GATEAU, PRÉSIDENT DE L'UNAPEI

# « On ne peut pas, du jour au lendemain, remplacer un monde spécialisé »

Scolarisation, exil des adultes handicapés en Belgique, emploi : Luc Gateau, président de l'Unapei fait le point.



DF



**À L'OCCASION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, L'UNAPEI ET SES PARTENAIRES ONT LANCÉ UNE MOBILISATION CITOYENNE #JAIPASECOLE ET DONNÉ LA PAROLE SUR MARENTREE.ORG. QUEL EST LE BILAN DE CETTE OPÉRATION ?**

Le temps est venu pour nous d'étudier l'ensemble de ces témoignages. Nous maintiendrons notre vigilance afin que le gouvernement apporte des solutions adaptées à chaque enfant en situation de handicap. Il y a des questionnements sur le redéploiement des professionnels du médico-social et sur la collaboration avec le secteur ordinaire, qui ne doit pas se faire au détriment des enfants et des adolescents accompagnés dans les instituts spécialisés. Aujourd'hui, dans certains établissements spécialisés, il n'y a pas la possibilité d'une scolarisation, car l'Éducation nationale ne met pas des personnels à disposition. Il faut également travailler sur la question des temps périscolaires.

Les professionnels de l'Éducation nationale disent n'avoir pas toutes les formations, tous les accompagnements. On ne peut pas, du jour au lendemain, remplacer un monde spécialisé qui a des équipes pluridisciplinaires, une connaissance du handicap très pointue. On aura des éléments venant du gouvernement le 4 novembre, lors du comité national de suivi de l'école inclusive.

**POUR FAIRE FACE À L'ÉVOLUTION DES DÉPARTS D'ADULTES HANDICAPÉS EN BELGIQUE, LE GOUVERNEMENT CONSACRE, DANS LE PLFSS 2020, UNE ENVELOPPE DE 90 MILLIONS D'EUROS SUR TROIS ANS POUR DÉVELOPPER DES « SOLUTIONS ALTERNATIVES » EN FRANCE. EST-CE SUFFISANT ?**

Je crains que ce soit un coup d'épée dans l'eau. Nous ne voyons pas ce que cela va représenter

pour les 350 personnes qui partent chaque année en Belgique. Dans la très grande majorité, ces personnes sont des cas de handicaps extrêmement lourds, ce qui signifie qu'il faut envisager des places dans des structures. Qu'entend le gouvernement par « solutions alternatives » ? Est-ce que tout cela sera suffisant pour répondre à l'urgence des situations des familles ?

**CETTE QUESTION DE L'EXIL ÉTAIT L'UN DES CINQ CHANTIERS DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP...**

On ne peut pas parler d'une véritable concertation, il n'y a eu qu'une seule réunion avec le collègue associatif. Tout s'est fait entre techniciens, puis on a vu qu'il y avait ces 90 millions dans le PLFSS 2020. Cela pose beaucoup de questions. Le gouvernement entend parler de solutions de répit, d'habitat inclusif, mais nous avons besoin de solutions concrètes, équitables sur l'ensemble des territoires.

**LA RÉFORME DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ENTRE EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020. EST-CE UNE MENACE POUR L'AVENIR DES ESAT ET DES EA ?**

Cette réforme peut fragiliser un équilibre économique pour les Esat. Dans cette nouvelle forme d'obligation, comment l'entreprise va-t-elle contribuer aux entreprises adaptées et aux Esat ? En France, près de la moitié des Esat sont dans le réseau Unapei. La sous-traitance est en train de disparaître du modèle économique alors qu'elle permettrait aux Esat de donner une activité à des personnes très éloignées de l'emploi ordinaire. Nous attendons désormais la remise du rapport de la mission IGAS/IGF sur les Esat. ●

N. G.